

Une cure à Bourbon-l'Archambault en 2023 ? ça n'est pas une sinécure !

I – Travaux, pannes... et bactéries

Chronologie des « problèmes techniques » rencontrés

Au cours de l'hiver 2022-2023, des travaux ont été effectués dans les thermes, visant notamment à ouvrir de nouveaux types de soins en gynécologie

Voici un lien vers un article de *La Montagne* du 14 mars 2023 où la direction des thermes vante les travaux effectués :

https://www.lamontagne.fr/bourbon-l-archambault-03160/actualites/la-saison-thermale-debute-ce-jeudi-matin_14276852/

- Mercredi 5 avril : début des « problèmes techniques ». Fermeture des baignoires dédiées à l'irrigation vaginale, des douches pénétrantes et des douches locales.

- Mardi 11 avril vers 11h : panne d'eau de 2 heures dans la matinée.

- Mercredi 12 avril : les temps d'attente pour les soins en baignoires atteignent une durée d'une heure et demie...

- Vendredi 14 avril : certaines baignoires réouvrent. Les soins en baignoires se déroulent cette journée-là presque sans attente.

- Samedi 15 avril : les curistes sont accueillis à l'entrée des thermes par la direction qui annonce qu'ils doivent fermer toutes les baignoires pendant au moins une semaine.

Il ne reste donc plus que les soins en piscine, les étuves et les cataplasmes (avec ou sans sudation) qui fonctionnent.

En gynécologie, il reste trois soins sur les douze proposés par l'établissement sur leur plaquette (bien que sur les ordonnances, les médecins thermaux n'aient le choix qu'entre neuf types de soins).

Les curistes qui choisissent de rester malgré tout continuent tant bien que mal leurs cures.

On espère encore un rétablissement des postes de soins condamnés pour la semaine du 22 avril.

- Jeudi 27 : l'Office de Tourisme de Bourbon-l'Archambault envoie un mail à de nombreux acteurs dont l'activité économique est liée aux thermes (hébergeurs, restauration, etc.). Dans ce mail, signé par la Présidente de la Chaîne thermale du Soleil et par le directeur des thermes de Bourbon-l'Archambault, il est dit qu'une bactérie est présente dans l'eau des thermes et que ceux-ci vont être contraints de fermer très prochainement. Une date est avancée : le 2 mai.

Dans un article du journal *La Montagne* publié ce même jour, on apprend que le problème bactérien est connu depuis fin mars, et surveillé depuis par l'ARS, alors même que le directeur des thermes nous a plusieurs fois assuré qu'il n'y avait aucun problème bactérien !

Voir ici cet article :

https://www.lamontagne.fr/bourbon-l-archambault-03160/actualites/presence-d-une-bacterie-aux-thermes-de-bourbon-l-archambault-l-etablissement-contraints-de-fermer_14301264/

- Vendredi 28 : en privé, le directeur des thermes déclare qu'il attend l'arrêté préfectoral de fermeture des thermes d'un moment à l'autre, et que cette fermeture aura sans doute lieu avant le 2 mai (il ajoute même : « on aurait dû fermer depuis longtemps »...).

De fait, l'arrêté préfectoral est publié le soir même [[arrêté en pièce jointe](#)].

- Samedi 29 : Les curistes étaient censés être prévenus de cette fermeture par sms, mais de nombreuses personnes, n'ayant pas reçu ce message, se présentent aux thermes sans connaître la nouvelle. Il n'y a plus que le personnel de secrétariat sur place pour prévenir les curistes et gérer ce qui doit l'être, notamment les arrêts de cure.

Une absence de réactivité assez sidérante

A partir du 5 avril, l'établissement thermal n'était plus en mesure d'assurer de cures en gynécologie. Pourtant rien n'est proposé aux curistes en gynécologie (ou en double orientation gynécologie-rhumatologie) pour sortir de cette impasse.

Nous étions à ce moment-là au moins quatre patientes en cours de cure en double orientation gynécologie-rhumatologie et une en simple orientation gynécologie.

Face à cette absence totale d'accompagnement dans nos situations problématiques, nous sollicitons un rendez-vous avec la direction le mardi 18 au matin. Le directeur nous pousse à un arrêt de cure. Il nous est dit alors qu'il s'agit d'un problème purement technique, que les travaux de réparation prendront au moins deux semaines et qu'il faudra également du temps ensuite pour contrôler la qualité de l'eau avant de rouvrir les soins. Nous ne pouvons donc espérer un retour à la normale pendant la durée de notre cure.

Le directeur nous reproche de nous inquiéter à tort et à travers à propos de la présence de bactéries dans l'eau, mais refuse de nous montrer des analyses pouvant nous assurer du contraire. Les analyses de l'eau affichées dans le hall d'entrée des thermes datent du 8 mars 2023 (voir ci-dessous), et on ne peut ou ne veut nous en montrer de plus récentes. Selon la direction, la fermeture des baignoires et des douches est une mesure préventive suite à la panne de vannes, pour s'assurer qu'aucune bactérie justement ne se développe dans l'eau thermique suite à la panne ou aux travaux.

[[Analyses de l'eau en pièce jointe](#)]

Le directeur nous fait une attestation de l'impossibilité d'assurer les cures en gynécologie dans ces conditions.

Nous lui demandons également d'attester de l'absence de kinésithérapeute dans l'établissement thermal cette année, car certaines d'entre nous aurions eu besoin de soins de kinésithérapie.

Nous obtenons également que les frais à notre charge concernant l'orientation en gynécologie nous soient remboursés.

Nous exigeons que la direction s'engage à jouer un rôle d'intermédiaire avec le siège de la Chaîne thermique du Soleil car celui-ci s'est révélé injoignable par téléphone ou par mail. L'assistante de direction s'engage à leur transmettre nos demandes de compensation financière pour les logements que nous avons chacune loués pour le temps de nos cures.

Cette demande finira par se solder, début mai, par un refus sans aucune explication : on nous fait juste savoir que la Chaîne thermique ne donne pas suite à notre demande.

II – Autres anomalies techniques et réglementaires

- Aucun kinésithérapeute n'a pu être recruté cette année par les thermes de Bourbon-l'Archambault. D'après des discussions avec le reste du personnel, la faute en est sans doute aux conditions de travail offertes par les thermes.

Un « coach » a été recruté à la place. Il n'effectue pas de massages mais anime des séances de piscine de mobilisation, qui ne sont pas référencées comme telles sur nos plannings mais comme des séances de « piscine simple » (correspondant au code 201, Bain en piscine ; au lieu de 601, Piscine de mobilisation). Dans ces séances se retrouvent toutes sortes de personnes avec des pathologies très différentes, et les mouvements qui sont proposés par le coach (remobilisation et musculation des bras, des jambes et des abdominaux) ne conviennent pas à tout le monde. Quand les gens s'en inquiètent, il leur est simplement répondu de faire comme ils le sentent.

Le bain simple en piscine (code 201) n'est jamais assuré. Les séances de piscine alternent entre des séances de jets et des séances de mobilisation.

- D'ailleurs, deux types de séances de « jets » en piscine sont normalement proposées par les thermes de Bourbon-l'Archambault : les « trombes » (code 329 : douche forte pression sous immersion en piscine) et les douches sous immersion en piscine (code 306), séances dans lesquelles les jets sont censés être moins forts.

Cependant, les deux types de soins sont réalisés en même temps ; il est simplement demandé aux curistes qui souhaite recevoir des jets moins forts. Les personnes qui se manifestent reçoivent ainsi un soin correspondant au code 306 tandis que les autres, par défaut, reçoivent les « trombes ». Ce système pourrait fonctionner s'il était clairement expliqué aux curistes, ce qui n'est pas le cas. Ni les médecins thermaux ni le personnel thermal présent dans la piscine n'explique ce que chacun est censé recevoir selon ce qui lui a été prescrit. Chacun fait donc un peu comme il le sent, sans informations claires, et donc involontairement sans tenir compte de la prescription médicale...

- L'établissement thermal propose des séances de cataplasmes (code 408) et de sudation (code 801) parmi sa plaquette de soins, mais elles ne sont absolument pas assurées dans des conditions correctes, sans doute par manque de personnel et d'installations.

Les cataplasmes sont apposés indistinctement par tous les membres du personnel, alors que seuls les AST sont habilités à le faire.

Les séances de sudation, au lieu d'être assurées comme des soins à part, sont réalisées par enrobage des patients dans des plastiques une fois que les cataplasmes ont été apposés, et ces personnes restent avec les cataplasmes et le plastique vingt minutes au lieu de dix lorsque seule une séance de cataplasme a été prescrite par le médecin.

- Les travaux dans les thermes sont effectués par des prestataires, car il semblerait que l'équipe technique de la chaîne thermique rencontre des soucis. Une partie des problèmes pourrait venir du fait que ces techniciens sont beaucoup moins habitués aux installations thermales.

- L'ascenseur menant aux étages supérieurs était régulièrement en panne et aucune solution de remplacement n'était proposée aux personnes à mobilité réduite pour accéder au premier étage des thermes, dans lequel se déroulaient la majeure partie des soins encore disponibles.

- Durant les premiers jours des problèmes, les soins non effectués étaient tout de même cochés sur les fiches de présence (cf plannings dans le document « Dossiers personnels »). Il a fallu pas mal d'insistance pour que cette pratique cesse.